

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 25 (1917)

Heft: 3

Artikel: Colonne de la Croix-Rouge de la Section genevoise de la Croix-Rouge

Autor: Bohny / Dunant, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Colonne de la Croix-Rouge de la Section genevoise de la Croix-Rouge

Rapport présenté à M. le Colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge suisse

par M. Maurice Dunant, vice-président

La Section genevoise de la Croix-Rouge suisse vient de réaliser la création d'une colonne de transport, soit :

COLONNE DE LA CROIX-ROUGE

après avoir attendu pendant onze mois la livraison des uniformes et l'équipement des hommes.

C'est le 10 mars 1916 que les bases de cette « Colonne » furent établies par la « Commission du matériel » composée de : MM. le Dr Wartmann-Perrot, Dr J. Keser, Dr René Kœnig, Dr G. Sordet et Dunant, vice-président du Comité. — Dans la suite, MM. Sordet et Dunant continuèrent seuls à s'occuper de la formation de cette colonne.

Le Département militaire du canton de Genève procura les noms des hommes des services complémentaires du landsturm non armé auxquels un appel fut lancé, par l'entremise de la presse, pour les inviter à s'enrôler comme soldats sanitaires. Les adhésions furent peu nombreuses pendant les deux premiers mois, malgré une séance avec projections, des plus engageantes, qui eut lieu le 2 juin.

Dès les premiers jours de septembre, un nouvel appel fut lancé, et grâce à la perspective de participer au service des trains de grands blessés en gare de Genève, le chiffre de 50 inscriptions fut bientôt atteint.

L'effectif de la colonne de la Croix-Rouge genevoise est actuellement de sept

sous-officiers, dont un sergent-major, et 40 hommes.

Le capitaine médecin Pierre Bolle, oculiste, fut désigné, par le Comité de la Section genevoise, comme chef-instructeur, avec, comme remplaçant, M. le premier-lieutenant pharmacien Fink. Ces deux nominations furent ratifiées par M. le colonel Bohny et par M. le colonel Hauser, médecin en chef de l'armée suisse.

Tout dernièrement, M. le lieutenant médecin Mégevand fut invité à collaborer à l'instruction des soldats sanitaires pour remplacer au besoin l'un des deux officiers-instructeurs.

Un membre du Comité de la Société militaire sanitaire, M. Burillon, fut désigné comme chef de la colonne avec le grade de sergent-major.

Le 18 décembre dernier, nos hommes, impatients de s'exercer, purent toucher une partie de leur équipement, soit : une tunique, un pantalon, une casquette, un ceinturon et un sabre-scie.

Des exercices furent commencés le dernier dimanche de décembre et tous les dimanches matins du mois de janvier, dans la cour de la caserne, pour profiter de la complaisance et de la grande expérience de l'adjutant Jäger, instructeur des troupes sanitaires. Nos hommes ont appris très rapidement à se servir du brancard d'ordonnance (système Weber). Quand le froid n'était pas trop vif, les éléments de l'école du soldat et de l'école de section leur furent enseignés. Des capotes de la réserve

territoriale leur furent livrées par l'arsenal de Genève le 28 janvier dernier, ainsi que le havre-sac, la gourde, le sac à pain, le bonnet de police et le sachet de propreté; quant à la seconde paire de pantalons, la Croix-Rouge suisse ne peut les livrer maintenant.

Le Comité de la Section genevoise de la Croix-Rouge, sous le patronage duquel est placée la « Colonne », a décidé, dans sa dernière séance, d'allouer aux soldats sanitaires une solde de 50 cts. par demi-journée d'exercice pratique et de 1 fr. pour les exercices d'une journée entière; en outre, les hommes habitant hors de la ville seront défrayés des frais de transport (chemin de fer et tram), mais par contre il sera fait une retenue de solde à ceux qui manqueront un ou plusieurs exercices sans excuse valable.

Pendant la mauvaise saison, MM. les

officiers-instructeurs, secondés par M. le lieutenant-colonel D^r G. Sordet, membre du Comité, donneront deux fois par semaine dans une salle de l'Ecole de médecine un enseignement spécial théorique et pratique sur les notions essentielles nécessaires aux soldats sanitaires. En outre, un cours de pausement sera donné, une fois par semaine, le soir, dans une des salles de l'Université, mise aimablement à disposition par le Département de l'instruction publique du canton de Genève.

Le Comité de la Section genevoise de la Croix-Rouge saisit cette occasion pour remercier MM. les officiers ainsi que tous les hommes qui se sont volontairement enrôlés dans la « Colonne de la Croix-Rouge ». Il ne doute pas que le zèle dont ils ont fait preuve se maintiendra, même après la guerre, pour l'honneur du canton de Genève.

Nos internés

Comme c'est un peu à la Croix-Rouge que quelques milliers de combattants blessés ou malades doivent d'être les hôtes de la Suisse, nous voulons un peu parler d'eux. En effet, l'initiative de cet internement a été prise par le Comité international de Genève, d'accord avec le Conseil fédéral suisse, au début de 1915. Emu de pitié par tant de souffrances, S. S. le pape Benoît XV a préconisé à son tour l'internement en pays neutre de ceux qui pourraient recouvrer ainsi leur santé chancelante.

Lentement cette idée généreuse fit son chemin, et fut agréée par les belligérants, de sorte qu'en décembre 1915, il fut décidé de faire un essai en internant en Suisse

les prisonniers tuberculeux de France et d'Allemagne. Le premier convoi nous arriva en février 1916; dès lors, à la suite de résultats heureux, les arrivées se sont succédées tous les deux mois environ, parfois avec des retards, avec des à-coups, avec des mesures restrictives dues à la méfiance ou au manque de bonne volonté des Etats belligérants.

Au début il avait été prévu que pour un Allemand qui viendrait de France en Suisse, l'Allemagne laisserait sortir un Français. Bientôt cependant cette mesure arbitraire (parcequ'il y a beaucoup plus de Français prisonniers en Allemagne que d'Allemands en France) ne fut plus mise en pratique, et l'on établit des caté-